



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-003-2023-06

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

Sommaire

Rectorat de la Région académique d Ile-de-France / Secrétariat général

IDF-2023-06-01-00005 - Arrêté n° 12-2023-RRA portant subdélégation de signature en matière d achats publics (2 pages)

Page 3

Rectorat de la Région académique
d Ile-de-France

IDF-2023-06-01-00005

Arrêté n° 12-2023-RRA portant subdélégation de
signature en matière d achats publics



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n° 12-2023-RRA

portant subdélégation de signature en matière d'achats publics

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-24-2 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

VU l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

VU l'arrêté ministériel en date du 4 mai 2021 nommant Madame Jeanne DELACOURT dans l'emploi de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;

Vu la décision MENF2033694S du 27 novembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 163 "Jeunesse et vie associative" ;

Vu la décision n° MENF2033683S du 27 novembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 219 "Sport".

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Éric QUENAULT délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France, à l'effet de signer, pour les marchés toutes les pièces relatives :

-à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours, imputés sur les unités opérationnelles suivantes :

« Jeunesse et vie associative » (n° 163) ;

« Sport » (n° 219) ;

- et à la constatation du service fait.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric QUENAULT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article premier est exercée par Mme Jeanne DELACOURT conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris.

ARTICLE 3 :

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la région académique Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France).

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2023

Signé

Christophe KERRERO